

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°25 (Arrêté de promulgation du 30 novembre 1927.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 novembre 1927

Numéro JO
n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro
30 novembre 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Scmalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 18 octobre 1927, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget de la Côte française des Somalis exercice 1927

Vu la publication de ce texte au Journal officiel de la République française du 5 novembre 1927, page 11288,

TEXTE INTÉGRAL

art. 1^{er}, — Est promulgué dans la colonie le décret susvisé du 18 octobre 1927. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac